



GESTION IMMOBILIÈRE

100% présentiel

Public visé : Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 Juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou...

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Maîtriser les règles régissant les différents types de location immobilière
- Appréhender le cadre juridique de la copropriété
- Comprendre les enjeux afin de mieux vendre

Les + de la formation

- Formation action adaptée aux besoins des agences immobilières





GESTION IMMOBILIÈRE

Contenu de la formation

GESTION LOCATIVE

Thème juridique

- Cadre légal encadrant l'administrateur de biens La loi Hoguet
- Le mandat de gestion : impact de la loi ALUR sur la gestion locative
- Mise au point sur les baux d'habitation vides et meublés en résidence principale et secondaire
- Locations saisonnières
- Distinction entre les baux commerciaux et les baux professionnels
- Principe général, fonds de commerce, droit au renouvellement
- Etablissement de l'état des lieux

Thème comptable

- Les règles à respecter
- Enregistrement au journal comptable des opérations courantes de gestion
- Gestion des dépôts de garantie
- Garantie financière et pointes bancaires
- Etablissement du compte rendu de gestion
- Réédition des comptes





GESTION IMMOBILIÈRE

Contenu de la formation

Thème fiscal

- Etablissement de la déclaration des revenus fonciers
- Imputation du déficit foncier
- Lois de défiscalisations liées à l'investisseur : cas pratiques
- Gestion des honoraires : principe de la répartition des honoraires de location et de relocation
- Honoraires de gestion courante et prestations particulières

GESTION DE LA COPROPRIETE

Généralités

- Le régime général de la copropriété adapté à la loi ALUR
- Les nouveautés de la loi ALUR
- Règlement de la copropriété et état descriptif de division
- Les modalités et le contenu de la convocation, l'établissement de l'ordre du jour, les règles de majorité
- Diffusion du procès-verbal d'assemblée
- Assurances Responsabilité civile de l'agent immobilier, garantie financière, gestion des sinistres en copropriété, garanties décennales, dommage ouvrage, assurance des parties communes
- Gestion des travaux
- Etablissement des devis, mise en place du financement, surveillance et honoraires liés à la gestion des travaux
- Notions comptables
- Gestion comptable de la copropriété adaptée aux gestionnaires non comptables
- Mutation du lot de copropriété
- Voie de recouvrement des charges
- Relances, mise en demeure, déchéance du terme, procédures, saisies

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles, ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation. A chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.





GESTION IMMOBILIÈRE

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Modalités d'évaluation

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation
Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

